

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 31/007/2009 – ÉFAI

24 juin 2009

AU 167/09 Détention au secret / Craintes de torture et d'autres formes de mauvais traitements

YÉMEN Salah Ahmed Yahya al Shagladi (h), rédacteur en chef du journal du Réseau du golfe d'Aden
Hussein al Agil (h), environ 50 ans, enseignant à l'université d'Aden

Les deux hommes cités ci-dessus ont été arrêtés au cours des trois dernières semaines et sont actuellement détenus au secret. Ils risquent d'être soumis à des actes de torture ou d'autres mauvais traitements. Selon des sources yéménites, le journaliste Salah Ahmed Yahya al Shagladi est détenu à la prison de la Sécurité politique dans la capitale, Sanaa, tandis que l'enseignant Hussein al Agil est détenu par le service des enquêtes criminelles, dans la même ville. Amnesty International pense que ces hommes sont probablement détenus pour des raisons d'opinion, car ils n'ont fait qu'exercer de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression.

Salah Ahmed Yahya al Shagladi a été arrêté le 18 juin par des agents de la Sécurité nationale à son domicile d'Aden. Selon des sources yéménites, ces agents l'ont battu et traîné hors de la maison, sous les yeux de ses proches. Ils l'ont emmené à la prison de Fatih, à Aden, et il a été transféré le lendemain à la prison de la Sécurité politique, à Sanaa. Depuis son arrestation, il n'a eu aucun contact avec sa famille et n'a pas pu bénéficier des services d'un avocat.

Hussein al Agil a été arrêté le 8 juin à l'université d'Aden, où il enseigne la géographie. Il a été emmené à la prison de Sabr, à Lahij, une ville du sud du pays. Il a été autorisé à recevoir des visites de ses proches mais, le 22 juin, il a été transféré à Sanaa, où il serait détenu par le service des enquêtes criminelles, sans aucun contact avec le monde extérieur.

On ignore les raisons exactes pour lesquelles ces hommes ont été arrêtés, mais ils auraient été visés en raison de leurs écrits en faveur du Mouvement du sud, une coalition de groupes politiques qui, selon le gouvernement, appelle à l'indépendance de la partie méridionale du pays.

Salah Ahmed Yahya al Shagladi a publié des articles de soutien au Mouvement du sud, visant à sensibiliser l'opinion sur la situation dans le sud du Yémen. Hussein al Agil a rédigé une étude sur les ressources pétrolières dans le sud du pays, qui aurait été publiée en 2009 dans le journal yéménite *Al Watani*.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans le sud du Yémen, des manifestations ont lieu de manière sporadique depuis environ deux ans. Elles ont commencé par les protestations de militaires à la retraite originaires du sud, qui expriment de manière croissante leur préoccupation quant au fait qu'ils ne bénéficient pas du même traitement que les militaires du nord du pays en matière d'emploi, de salaires et de pensions de retraite. La plupart de ces anciens soldats faisaient partie de l'armée de l'ex-République populaire démocratique du Yémen (RPDY), communément appelée Yémen du Sud. Après la réunification du pays en 1990, les troupes de la RPDY et de la République arabe du Yémen (RAY), communément appelée Yémen du Nord, ont été rassemblées en une seule armée, celle de la nouvelle République du Yémen. Cependant, à la suite de la guerre civile de 1994, de nombreux soldats de l'ex-RPDY ont été renvoyés de l'armée. Ces anciens militaires, ainsi que ceux qui appartiennent encore à l'armée actuelle, affirment subir des discriminations par rapport aux soldats qui avaient fait partie de l'armée de la RAY. Le Mouvement du sud semble avoir émergé à la suite de ces manifestations.

ACTION RECOMMANDÉE : Dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à veiller à ce que Salah Ahmed Yahya al Shagladi et Hussein al Agil soient protégés contre toute forme de torture ou d'autres mauvais traitements et qu'ils soient autorisés dans les meilleurs délais à être régulièrement en contact avec les avocats de leur choix et leurs proches, ainsi qu'à bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- faites remarquer aux autorités que, s'il s'avérait qu'ils sont détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression, Amnesty International les considérerait comme des prisonniers d'opinion et demanderait leur libération immédiate et inconditionnelle ;
- priez-les de préciser la nature des charges éventuellement retenues contre eux et engagez-les à veiller à ce que toute procédure judiciaire engagée à leur encontre soit conforme aux normes internationales d'équité.

APPELS À :

Président de la République :

His Excellency General 'Ali 'Abdullah Saleh
Office of the President of the Republic of Yemen
Sana'a

République du Yémen

Fax : +967 127 4147

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Procureur général :

His Excellency 'Abdullah al-'Ulufi
Office of the Attorney General
Sana'a

République du Yémen

Fax : +967 137 4412

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Procureur général,*

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency Mutaheer Rashad al Masri
Ministry of the Interior
Sana'a, République du Yémen

Fax : +967 1 332 511

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Ministre des Droits humains :

Her Excellency Houda 'Ali 'Abdullatif al-Baan
Ministry for Human Rights
Sana'a, République du Yémen

Fax : +967 1 444 833

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 5 AOÛT 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.